

# Déclaration Volontaire de Sécurité

Ce document est fourni à titre d'information, la réglementation actuelle REACh n'obligeant pas à rédiger une FDS pour ce type de produit

Version: 0.0

Date d'émission: 13/11/2020 Date de révision: :

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme des produits : Mélange

Nom des produits : Enduit de rebouchage R621

Groupe des produits : Enduit en poudre conforme aux normes NF T 30608 et NF T 36-005 A1

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Pour les travaux de rebouchage et petits scellements.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance

500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088

84915 AVIGNON CEDEX 9 - France

T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH) Non classé

#### 2.2. Elements d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Non classé

• Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la

classification

: Les poussières émises lors du gâchage ou du ponçage peuvent irriter les voies respiratoires,

les yeux et la peau.

Substance PBT : Non classé

Matière vPvb : Non classé

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

# 3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)
Carbonate de Calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 215-279-6	20 - 70	Non classé

FR (français) 1/5

# Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques. Faire respirer de l'air frais. En cas de

malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

: Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. En cas de contact avec l'enduit (pâte ou

poussière au moment du ponçage), rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

: Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

Premiers soins après ingestion

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir le chapitre sur les premiers soins de cette fiche de donnée sécurité.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie

: Pas d'informations complémentaires disponibles

: Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Présence de fumées dangereuses liée à la combustion du sac (kraft + polyéthylène).

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 6.1.2 Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

Autres informations : Si la poudre est répandue sur le sol, ne pas utiliser d'eau pour éviter de rendre le sol glissant.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de chute ou de casse, notamment en cas de levage. Eviter toute formation de poussière

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes. Stocker sur deux niveaux maximum, de préférence à l'intérieur.

Lieu de stockage : Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de controle

France	Nom local	CARBONATE DE CALCIUM (471-34-1)

FR (français) 2/5

# Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

France	VME (mg/m³)	<= 0,1 mg/m³
France	Valeurs recommandées/admises	

France	Nom local	Quartz
France	VME (mg/m³)	<= 0,1 mg/m <sup>3</sup>
France	Pour le quartz, Siniat recommande de respecter la valeur de 0,05 mg/m3  VME "Poussières réputées sans effet spécifique": 10 mg/m3 sur 8h pour les poussières inhalables, 5 mg/m3  sur 8 h pour les poussières alvéolaires	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des voies respiratoires

Contrôles techniques appropriés : La concentration en poussière de quartz respirable dans l'air du lieu de travail doit être

contrôlée. Toute action mécanique (par exemple vissage, percement, ponçage, mélange, etc...) sur le produit peut générer des poussières contenant des particules de quartz. Eviter l'émission de poussières dans l'air en utilisant des équipements ou des outils équipés de systèmes d'aspiration de poussières. Changer et laver régulièrement les vêtements de travail. Garantir

une ventilation adequate du lieu de travail et en assurer la propreté.

Protection oculaire : En cas d'exposition à la poussière, porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

: Dans le cas d'une exposition supérieure à la VME, porter un équipement respiratoire : un

masque de type P3.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Pas de mesures particulières. Aucun risque d'ecotoxicité n'a été constaté pour ce qui concerne

le quartz.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: SolideApparence: Poudre.Couleur: Blanc(he).Odeur: Aucun(e).

pH : 7

Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Masse volumique : Aucune donnée disponible

Solubilité : Dispersable et partiellement soluble.

Densitité relative : 0,8

9,2. Autres informations

Teneur en COV : <1 g/l

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussière.

# 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

CARBONATE DE CALCIUM (471-34-1)	
DL50 orale rat	>5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété

FR (français) 3/5

# Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Peut provoquer une irritation mineure des veux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite

d'une exposition excessive par inhalation

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Non classé Non classé : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: De par sa composition principalement à base de matières premières minérales, ce produit peut contenir des traces de quartz. Toute action mécanique lors de la mise en oeuvre de ce produit (perçage, ponçage, mélange, etc...) libère de la poussière susceptible de contenir des traces de quartz. L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut irriter les voies respiratoires. La poussière peut également irriter les yeux ou la peau. L'inhalation de poussières, en particulier la poussière fine respirable, en concentration élevée et sur une longue durée, peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et accroître le risque de cancer du poumon. Cet avis a été émis par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) sur la base d'observations de travailleurs hautement exposés comme des mineurs et des employés du secteur des fonderies ou de la terre cuite.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Persistance et dégradabilité

Persis	stance et dégradabilité	Le sulfate de calcium, en présence de matières organiques et dans certaines conditions
		anaérobies, conduit à la formation d'hydrogène sulfuré.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eviter de rejeter dans l'environnement.

Stockage en décharge de déchets non dangereux (SDND). Stocker en alvéole classique. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

S'adresser de préférence à une entreprise de recyclage.

Code catalogue européen des déchets (CED) 08 02 01 - déchets de produits de revêtement en poudre

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Non soumis à l'ADR

Non classé

#### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. **Directives nationales**

France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



FR (français) 4/5

# Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Déclaration Volontaire de Sécurité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables

FR (français) 5/5